

En ligne tous les mercredis

01 mai 2013

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [La BPI a octroyé 630 millions d'euros de prêts supplémentaires](#)
- [Les très hauts revenus sont repartis à la hausse en 2010, tout comme les inégalités](#)
- [Le délit d'obsolescence programmée bientôt réalité ?](#)
- [Les embauches en CDI ont chuté de 6% au 1<sup>er</sup> trimestre 2013](#)
- [L'industrie aéronautique embauche, mais peine à recruter](#)
- [Les patrons de TPE souhaitent des adaptations à la complémentaire santé](#)
- [Les services à la personne en 2011 : une baisse globale de l'activité et de l'emploi](#)
- [Défaillances : les TPE et les PME de plus de 50 salariés les plus touchées](#)
- [Les entrepreneurs « faillis » ne seront plus fichés](#)
- [Chômage : le record de 1997 est battu](#)
- [Des mesures pour l'emploi des jeunes mal ciblées](#)
- [Inégalités de salaire entre hommes et femmes : les 1<sup>ères</sup> sanctions sont tombées](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE**

- [Le coût des arrêts maladie poursuit son dérapage](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Recul du bénéfice d'Apple, une première en dix ans](#)
- [IBM envisage la suppression de plus de 1 200 postes en France](#)
- [L'Etat cède à nouveau des parts dans le capital d'EADS](#)
- [Armées : 20 000 postes supplémentaires supprimés d'ici à 2019](#)

**OPINIONS/VIE POLITIQUE**

- [En Europe, l'austérité perd de sa rigueur](#)
- [Chômage : l'UMP propose de « libérer le travail »](#)

**TEXTES LEGISLATIFS ET****REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Le programme de stabilité et programme national de réforme](#)
- [Premier avis du Haut Conseil des finances publiques](#)
- [IGAS : Le contrat de sécurisation professionnelle : Premier bilan d'un dispositif individualisé de retour à l'emploi et d'accès à la formation, analyses et préconisations](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La BPI a octroyé 630 millions d'euros de prêts supplémentaires

C'est le 22 avril que la banque publique d'investissement (BPI) a présenté un 1<sup>er</sup> bilan de son activité. **Nicolas Dufourcq**, directeur général, et **Ségolène Royal**, vice-présidente, ont fait état d'un « apport de 630 millions d'euros supplémentaires injectés dans l'économie » par rapport aux années précédentes, sous la forme du crédit d'impôt-compétitivité emploi (456 millions d'euros), de prêts pour l'innovation, du préfinancement du crédit impôt-recherche et de la garantie renforcement de la trésorerie pour les PME. 54,9 millions d'euros de crédits ont été alloués pour soutenir des créations d'entreprises et 193 millions d'euros d'avances remboursables ou prêts à taux zéro l'ont été à l'innovation. La branche « investissement », elle, a investi 300 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre, avec un objectif de 1,3 milliard sur l'année.

<http://www.acteurspublics.com/2013/04/23/la-bpi-a-octroye-630-millions-d-euros-de-prets-supplementaires>

(Source : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 23/04/2013, César Armand)

### ● Les très hauts revenus sont repartis à la hausse en 2010, tout comme les inégalités

Dans son édition 2013 de « Revenus et patrimoine des ménages », l'**Insee** constate que l'année 2010 « n'a en rien marqué une sortie de crise, du point de vue des ménages. [...] Le niveau de vie de la majorité de la population a stagné ou diminué. Le revenu médian (celui en-dessous duquel se trouvent 50 % des ménages) a diminué de 0,5 % en euros constants. Il a été de 1 610 euros par mois, par unité de consommation (le premier adulte compte pour une unité, les autres pour 0,5, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3) ». Au niveau de ses conclusions, l'institut note que les plus modestes ont subi le plus fort recul du pouvoir d'achat (qui a baissé pour eux, « en moyenne de 1,2 % chaque année pour le 1<sup>er</sup> décile, puis de 1,3 % pour le deuxième »), tandis que les 1 % de ménages les plus aisés voyaient leurs revenus augmenter (+ 5,5 % par an en moyenne de 2004 à 2008). **Les indicateurs d'inégalité**, tout comme **le taux de pauvreté** sont en hausse. **L'Insee** : « Conséquence des évolutions contrastées des niveaux de vie entre le bas et le haut de l'échelle, la plupart des indicateurs d'inégalités augmentent depuis 2008. [Ainsi, l'un des principaux indicateurs], le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes augmente ». Il passe de 4,3 à 4,5, « alors qu'il était resté compris entre 4,1 et 4,3 entre 1996 et 2009 ». Le taux de pauvreté, lui, « progresse fortement » en 2010. 14,1 % des foyers sont considérés comme pauvres, soit une hausse de 0,6 points. **Les populations les plus touchées ?** Les retraités (11 % de l'accroissement du nombre des personnes pauvres), les adultes inactifs, « autres que les étudiants et retraités » (16 %), les enfants âgés de moins de 18 ans (63 %).

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20130424trib000761364/les-tres-hauts-revenus-sont-repartis-a-la-hausse-en-2010-tout-comme-les-inegalites.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le délit d'obsolescence programmée bientôt réalité ?

Europe Ecologie Les Verts a déposé, le 23 avril, un projet de loi, dont le but est de faire inscrire l'obsolescence programmée comme un délit. **Qu'est-ce que l'obsolescence programmée ?** Selon l'**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, « la notion d'obsolescence programmée dénonce un stratagème par lequel un bien verrait sa durée normative (durée de fonctionnement moyen, nldr) sciemment réduite dès sa conception, limitant ainsi sa durée d'usage pour des raisons de modèle économique ». **EELV** : « [C'est] l'ensemble des techniques par lesquelles un fabricant ou un importateur de biens vise, notamment par la conception du produit, à raccourcir délibérément la durée de vie ou d'utilisation potentielle de ce produit afin d'en augmenter le taux de remplacement ». **Jean-Vincent Placé (EELV)** propose donc d'inscrire l'obsolescence programmée au Code de la consommation et de la condamner au titre de délit. Une peine de 2 ans de prison et un maximum de 37 500 euros d'amende attendraient toute entreprise faisant un usage avéré de ce procédé. Autres propositions : faire passer la durée légale de

garantie de deux à cinq ans, « pour faire en sorte que l'on change de pratiques de production », et augmenter « la période pendant laquelle un défaut apparaissant est présumé avoir existé au moment de l'acquisition du produit, et donc pendant laquelle le constructeur est de facto jugé comme responsable, [qui] passerait de six mois à deux ans ». Autres volets : les pièces détachées, qui sont « rarement mises en vente et pour une durée très courte ». Ce qui empêche l'acheteur de réparer lui-même son appareil ou de faire changer les pièces défectueuses (et l'oblige à un nouvel achat). **M. Placé** veut, par conséquent, obliger les constructeurs à fournir ces pièces détachées pendant un minimum de dix ans et rendre disponibles des notices de réparation des produits. **M. Placé** : « [Une mesure qui] permettrait une réindustrialisation locale et la création d'emplois non délocalisables pour l'entretien et la réparation. L'obsolescence programmée, c'est une aberration écologique et sociale. Il faut stopper cette arnaque et le droit d'utiliser des produits fiables, réparables et durables doit être garanti ». Enfin, **M. Placé** préconise « l'instauration d'un système de bonus-malus sur l'éco-contribution. En effet, l'obsolescence programmée entraîne inévitablement une augmentation des déchets. Or concernant les matériaux informatiques, le recyclage est très peu développé et ces déchets finissent souvent par être vendus et stockés dans des pays en quête de revenus et incapables financièrement de donner la priorité à des considérations écologiques ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/le-delit-d-obsolescence-programmee-bientot-realite\\_381932.html](http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/le-delit-d-obsolescence-programmee-bientot-realite_381932.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.com> du 24/04/2013, Samuel Baudouin)

### ● Les embauches en CDI ont chuté de 6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Selon les chiffres de l'**ACOSS**, publiés le 24 avril, les déclarations d'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) au premier trimestre 2013 ont chuté de 6 % par rapport au trimestre précédent, et de 12,7 % sur un an. Le recul est davantage marqué dans les entreprises de 20 salariés ou plus (- 4,7 % sur le trimestre, - 9,4 % sur un an), plus modéré dans les très petites entreprises (- 1,4 % et - 4,2 %). Tous les secteurs d'activité sont touchés : l'industrie (- 9,9 %), le BTP (- 7,5 %), le tertiaire (- 7 %). Les contrats à durée déterminée (CDD) de moins d'un mois, eux, progressent : + 0,9 % sur le trimestre, + 6,9 % sur un an. **Challenges** : « Au total, 5,3 millions d'embauches (hors intérim) ont été déclarées auprès des Urssaf au cours du premier trimestre, dont 13,5 % en CDI, 18 % en CDD supérieurs à 1 mois et 68,5 % en CDD de moins d'1 mois ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130424.CHA8658/les-embauches-en-cdi-ont-chute-de-6-au-1er-trimestre-2013.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130424](http://www.challenges.fr/economie/20130424.CHA8658/les-embauches-en-cdi-ont-chute-de-6-au-1er-trimestre-2013.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130424)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 24/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● L'industrie aéronautique embauche, mais peine à recruter

L'aéronautique civile se porte bien, en France, et embauche (13 000 embauches en 2011, 15 000 en 2012). Les effectifs des entreprises membres du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) ont vu leurs effectifs augmenter de 5 %, à 170 000 salariés, « auxquels il faut ajouter 140 000 emplois indirects ». **Jean-Paul Herteman**, président du Gifas, note que « les tendances sont les mêmes pour 2013 », mais met en avant les difficultés d'embauches auxquelles se heurtent les entreprises du secteur : « Certains équipementiers ont la volonté de recruter mais ils n'arrivent pas à trouver les compétences ». **Thierry Voiriot**, président du comité AERO-PME du Gifas : « La grande majorité des PME ont démarré l'année 2013 sans avoir trouvé les candidats dont elles ont besoin. Cela risque de s'accroître. Ma crainte est que l'année se termine avec plus de postes non pourvus qu'en 2012. [...] Au moins 95 % des PME [ont] au moins un ou deux postes à pourvoir qui ne trouvent pas preneur ». Actuellement, des discussions sont en cours avec la filière automobile, en difficulté, elle, pour tenter d'offrir des passerelles entre les deux secteurs. **Pierre Bourlot**, délégué général du Gifas : « Nous avons bon espoir d'avoir une bonne visibilité sur les postes à offrir à la filière automobile dans les prochains mois ». Safran a, par exemple, proposé 400 postes aux salariés de PSA. Au niveau de l'aéronautique militaire, **M. Herteman**, qui est aussi PDG de Safran, a exprimé ses vives inquiétudes concernant le budget de la Défense. Pour lui : « [Le budget de la Défense] ne doit pas

descendre au-dessous d'un minimum vital. [...] Une baisse trop brutale et pas assez coordonnée de l'effort de défense, mettrait en péril des compétences extrêmement pointues qui méritent d'être pérennisées. Ces compétences sont très longues à acquérir et il est impératif que de nouveaux programmes soient lancés alors que d'autres s'achèvent. Plus la phase de transition entre ces échéances est longue, plus le risque de pertes de compétences est grand ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20130423trib000761256/l-industrie-aeronautique-propose-des-milliers-d-emplois-en-france-mais-peine-a-recruter.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/04/2013, Fabrice Gliszczynski)

#### ● Les patrons de TPE souhaitent des adaptations à la complémentaire santé

Le texte de loi sur la sécurisation de l'emploi prévoit la généralisation de l'accès des salariés à une complémentaire Santé collective, cofinancée par leur entreprise. Un sondage réalisé pour **Swiss Life** auprès des dirigeants de TPE fait remonter un certain nombre d'informations : 41 % des patrons de TPE sont favorables à la mesure, mais 58 % de ces patrons favorables à la mesure la trouvent « compliquée à mettre en place dans leur entreprise ». **Quelles sont les difficultés de mise en place les plus importantes ?** Pour 35 % des patrons de TPE : le suivi administratif et comptable du contrat. Pour 23 % : les démarches liées à la souscription. Pour 16 % : les deux à la fois. **Autres chiffres importants à retenir** : 62 % des patrons de TPE interrogés disent vouloir appliquer « le niveau de garantie minimum défini par leur branche », tandis que 25 % comptent proposer à leurs salariés « une couverture Santé plus large ». Enfin, 59 % sont favorables à un dispositif simplifié de type « chèque santé » à donner à leurs collaborateurs.

<http://blog.lefigaro.fr/legales/2013/04/les-patrons-de-tpe-favorables-a-la-complementaire-sante.html>

(Source : <http://blog.lefigaro.fr> du 24/04/2013, Yann Le Galès)

#### ● Les services à la personne en 2011 : une baisse globale de l'activité et de l'emploi

- **Présentation du ministère du Travail et de l'Emploi** : « Avec 876 millions d'heures rémunérées au domicile des particuliers, l'activité du secteur des services à la personne dans son ensemble baisse pour la première fois en 2011 (- 1,8 %), après une quasi-stabilité en 2010. Cette baisse est le fait du repli de l'emploi direct, dont le volume d'heures rémunérées par des particuliers employeurs a perdu 3,8 %, après - 1,2 % en 2010. L'activité des organismes prestataires continue en revanche de progresser, mais à un rythme ralenti (+ 2,2 %, après + 3,2 % en 2010). Le nombre de salariés employés par des particuliers et intervenant à leur domicile amorce également une baisse : ils étaient 1,04 million au 2<sup>e</sup> trimestre 2011, après 1,08 million au 2<sup>e</sup> trimestre 2010 (soit près de - 4 %). Les effectifs salariés des organismes prestataires continuent quant à eux d'augmenter, quoiqu'à un rythme moindre (+ 2 %, après + 5 % en 2010), pour atteindre 392 000 au 2<sup>e</sup> trimestre 2011. Au sein des organismes prestataires, la hausse de l'activité et de l'emploi est portée par les entreprises privées. Leur nombre d'heures d'intervention salariées à domicile progresse toujours vivement (+ 16 % en 2011) et leurs effectifs salariés sont en hausse de 16 %. À l'inverse, l'activité et l'emploi dans les associations prestataires continuent de décroître ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-025-les-services-a-la,16133.html>

- **Les chiffres de la Darès (11 pages)** :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-025-2.pdf>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 05/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Défaillances : les TPE et les PME de plus de 50 salariés les plus touchées

Selon une étude publiée le 23 avril par la société **Altare**, le nombre de défaillances d'entreprises (liquidations judiciaires directes, redressements judiciaires et sauvegardes) a diminué de 1,8 % sur un an. Il reste cependant élevé, avec 16 310 procédures déclenchées au cours des trois premiers mois de l'année (entre janvier et mars 2013). La nette diminution

des redressements judiciaires (- 5,3 %, soit 4 641 procédures) et, dans une moindre mesure, la baisse des liquidations judiciaires directes (- 1 %, soit 11 258) sont compensées en partie par la forte hausse des sauvegardes (+ 19,8 %, soit 411). Si, chez les TPE sans salarié, qui concentrent environ 40 % des jugements, les procédures baissent de 12 %, elles ont augmenté de 7 % chez celles de 1 à 9 salariés. **Altares** : « *Les petites et moyennes entreprises (PME) de 10 à 49 salariés résistent, et si encore un millier d'entre elles a défailli ce premier trimestre, c'est 4 % de moins par rapport à l'année dernière. Les PME de plus de 50 salariés s'inscrivent, en revanche, dans des tendances qui semblent encore sévères, avec 156 procédures (+ 12 %)* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/difficultes-depot-de-bilan/defaillances-les-tpe-et-les-pme-de-plus-de-50-salaries-les-plus-touchees\\_40242.html](http://lentreprise.lexpress.fr/difficultes-depot-de-bilan/defaillances-les-tpe-et-les-pme-de-plus-de-50-salaries-les-plus-touchees_40242.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 23/04/2013)

#### ● **Les entrepreneurs « faillis » ne seront plus fichés**

Le 29 avril, le gouvernement a annoncé la suppression de l'indicateur 040 de la Banque de France. Cela signifie que les patrons obligés de déposer le bilan ne seront plus fichés par la Banque de France. **Fleur Pellerin**, ministre chargée des PME : « *Ceux qui n'auront subi qu'un seul dépôt de bilan auront ainsi un droit à la seconde chance. [Cet indicateur, qui concerne environ 150 000 patrons, est vécu] par les entrepreneurs comme une sorte de stigmatisation qui les empêchait d'avoir accès au crédit* ». **Jean-Eudes Dumesnil (CGPME)** : « *C'est une excellente nouvelle, correspondant à quelque chose que nous clamons depuis longtemps. Cela permettra de redonner une chance aux chefs d'entreprise qui ont été amenés à déposer le bilan, sans bien entendu qu'il y ait eu de liquidation judiciaire, c'est-à-dire des gens qui ont été victimes de circonstances et ne méritaient pas d'être marqués au fer rouge, de ne pas pouvoir retenter l'aventure de l'entrepreneuriat. Une fois que vous étiez noté en 040, vous ne trouviez plus une banque pour vous prêter derrière* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130429.CHA8875/les-entrepreneurs-faillis-ne-seront-plus-fiches.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130429](http://www.challenges.fr/economie/20130429.CHA8875/les-entrepreneurs-faillis-ne-seront-plus-fiches.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130429)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 29/04/2013)

#### ● **Chômage : le record de 1997 est battu**

C'est le 25 avril que le ministère du travail a annoncé que le nombre de demandeurs d'emploi sans activité en métropole a bondi en mars pour atteindre un pic historique, avec 3,224 millions d'inscrits (+ 36 900 en un mois), battant le record de 1997 (3,195 millions). Si l'on inclut les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en métropole atteint 4,74 millions (+ 34 400 en mars). Enfin, si l'on prend en compte l'Outre-mer, et en considérant ceux ayant une activité réduite, le seuil des 5 millions de demandeurs d'emploi a été franchi fin mars. C'est le 23<sup>ème</sup> mois consécutif de hausse.

[http://www.challenges.fr/economie/20130425.CHA8833/chomage-le-record-de-1997-est-battu-avec-3-224-millions-de-demandeurs-d-emplois-fin-mars.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130426](http://www.challenges.fr/economie/20130425.CHA8833/chomage-le-record-de-1997-est-battu-avec-3-224-millions-de-demandeurs-d-emplois-fin-mars.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130426)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 26/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Des mesures pour l'emploi des jeunes mal ciblées**

Une étude du **Conseil d'analyse économique (CAE)**, publiée le 24 avril, critique les emplois d'avenir et les contrats de génération. Les économistes préconisent l'ouverture du RSA aux jeunes chômeurs dès 18 ans, « *conditionnée à une obligation de recherche d'emploi* ». Pour le CAE, les 2 dispositifs sont insuffisamment ciblés sur les moins qualifiés et le secteur privé : « *Les jeunes sont "massivement rejetés", leur taux d'emploi y est 1,5 fois plus faible qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne* ». Selon **l'OCDE** : « *1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni dans une école, ni en formation, soit 15 % de la classe d'âge en moyenne sur la dernière décennie, et parmi eux 900 000 ne cherchent plus d'emploi. Plus de 40 % n'ont pas dépassé le collège, 80 % se sont arrêtés au lycée* ». **Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Klaus F. Zimmermann**, coauteurs de l'étude : « *La solution n'est pas de les placer dans des emplois du secteur public ou associatif dont toutes les études démontrent l'inefficacité du point de vue du retour à l'emploi. [Les emplois d'avenir,*

essentiellement ciblés sur ce secteur non-marchand avec une subvention de 75 %], doivent être réorientés vers le privé pour y financer 120 000 contrats (aidés à 50 %), avec une formation exigeante à mi-temps. Parallèlement, 75 000 préapprentissage dans les écoles de la deuxième chance et les centres d'insertion de la Défense pourraient être soutenus. [S'agissant des contrats de génération,] il n'est pas efficace [que l'aide prévue de 4 000 euros s'applique à] tous les jeunes, indépendamment de leur salaire d'embauche ».

**Acteurs Publics :** « Pour "limiter les effets d'aubaine", [les 3 économistes] préconisent de réserver l'aide aux salaires inférieurs à 1,6 Smic. L'argent économisé, 500 millions d'euros selon leurs calculs, doit aller d'urgence renforcer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes les moins diplômés, et notamment les missions locales. Ces dernières, à "efficacité très variée", doivent être réformées au préalable et placées sous un "pilote unique", Pôle emploi, suggèrent-ils ».

<http://www.acteurspublics.com/2013/04/26/des-mesures-pour-l-emploi-des-jeunes-mal-ciblees>

- L'étude dans son intégralité (12 pages) :

<http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/CAE-note004.pdf>

(Source : [www.acteurspublics.fr](http://www.acteurspublics.fr) du 26/04/2013)

### ● Inégalités de salaire entre hommes et femmes : les 1<sup>ères</sup> sanctions sont tombées

- **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des droits de la femme, dans l'édition du 25/04 du *Parisien/Aujourd'hui en France* : « On a prononcé 135 mises en demeure en quatre mois. Et surtout, les deux premières sanctions sont tombées. Ces entreprises ont été averties, mais sont passées outre la mise en demeure. La sanction, c'est le dernier recours, mais pour être efficace elle doit être dissuasive. Et surtout plausible ! Jusque-là, les entreprises se disaient c'est trop énorme, on ne risque rien. Eh bien, ce n'est pas que de l'incantation. On sanctionne. Une fois qu'on a expliqué, accompagné, alerté, il est normal de demander des comptes ».

[http://www.lepoint.fr/economie/inegalites-de-salaires-les-premieres-sanctions-sont-tombees-25-04-2013-1659685\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130425](http://www.lepoint.fr/economie/inegalites-de-salaires-les-premieres-sanctions-sont-tombees-25-04-2013-1659685_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130425)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 25/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

### ● Le coût des arrêts maladie poursuit son dérapage

En 2003, l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et l'IGF (Inspection générale des finances) avaient mené une enquête sur le poids des arrêts de travail dans les comptes sociaux. Les deux institutions relevaient, entre autres, « des disparités importantes dans la prise en charge des assurés et des lacunes dans le contrôle ». **Bérengère Poletti**, députée UMP des Ardennes et membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui vient de remettre un rapport sur les arrêts de travail, présenté le 24 avril par la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (MECSS) : « Force est de constater que cette analyse, dix ans après, est toujours d'actualité ». Pour elle, un « dispositif insatisfaisant » ne permet pas à la Sécurité sociale de faire face à « l'évolution inquiétante » des arrêts de travail, tant en volume qu'en montants financiers distribués en indemnités. En 10 ans, les dépenses d'indemnisation ont augmenté de 47 % (4,3 milliards d'euros en 2000 contre 6,3 milliards d'euros en 2011). **En cause ?** Les arrêts longs (de plus de 6 mois) qui, tout en ne représentant que 5 % du nombre des arrêts, pèsent pour 40 % des indemnités. « A l'inverse, 76 % des arrêts durent moins de 30 jours mais ne représentent que 20 % des dépenses ». **Mme Poletti** : « Le dispositif de couverture des arrêts de travail [...] ne s'est pas adapté aux nouvelles formes d'activité professionnelle de plus en plus fréquentes comme l'intérim ou le temps partiel. Les quelques modifications intervenues ces dernières années cherchaient plus à maîtriser les dépenses qu'à remettre à plat et simplifier la réglementation. [L'objectif de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 reste d'obtenir] une croissance annuelle moyenne égale à celle de la masse salariale du secteur privé diminuée de 0,5 % ». Si une politique de contrôle a été mise en place, **Mme Poletti** estime que ces contrôles s'avèrent « peu sélectifs et ne jouent pas nécessairement leur rôle de dissuasion. [Trop d'acteurs interviennent] sans grande

coordination ». Dans son rapport, elle avance 24 recommandations, entre autres « un contrôle plus ciblé avec un suivi systématique des signalements des employeurs et une évaluation du coût du contrôle ». **Mme Poletti** insiste enfin sur la santé au travail : « Cette problématique, quelque peu oubliée, lorsque l'on étudie les arrêts de travail, est pourtant indissociable de leur évolution ». Comprendre qu'il vaut mieux « réduire tous les risques en amont », notamment grâce à « un meilleur contrôle des dispositions prises par les entreprises en matière de prévention des risques professionnels et de la pénibilité ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/04/24/09005-20130424ARTFIG00429-le-cout-des-arrets-maladie-poursuit-son-derapage.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 24/04/2013)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Recul du bénéfice d'Apple, une première en dix ans

Le 23 avril, Apple a annoncé un recul de son bénéfice net trimestriel. Entre janvier et fin mars, deuxième trimestre de l'exercice décalé 2012/13, ce chiffre a baissé de 18 % sur un an pour atteindre 9,5 milliards de dollars. Il faut remonter au troisième trimestre de l'exercice 2002/03 (avril-juin 2003) pour trouver un recul de ce type. Il se montait toutefois à l'époque à seulement 32 millions de dollars.

[http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/04/23/recul-du-benefice-d-apple-une-premiere-en-dix-ans\\_3165065\\_651865.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20130424-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/04/23/recul-du-benefice-d-apple-une-premiere-en-dix-ans_3165065_651865.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130424-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 24/04/2013)

### ● IBM envisage la suppression de plus de 1 200 postes en France

- **Pierry Poquet**, délégué central Unsa, premier syndicat du groupe : « La direction nous a dit que sa réflexion allait vers une nécessité de supprimer plus de 1 200 emplois sur deux ans ». Contactée par l'AFP, la direction a déclaré qu'un travail était « engagé pour parvenir à la nécessaire adaptation d'IBM France aux demandes de ses clients. Pour autant, aucune décision n'est prise concernant un éventuel plan de sauvegarde de l'emploi ».

[http://actu.voila.fr/actualites/economie/2013/04/24/ibm-envisage-la-suppression-de-plus-de-1-200-postes-en-france\\_12511543.html](http://actu.voila.fr/actualites/economie/2013/04/24/ibm-envisage-la-suppression-de-plus-de-1-200-postes-en-france_12511543.html)

(Source : <http://actu.voila.fr> du 24/04/2013)

### ● L'Etat cède à nouveau des parts dans le capital d'EADS

Le 26 avril, le ministère de l'Economie a annoncé que l'Etat avait cédé 2,1 % supplémentaires du capital d'EADS pour 707 millions d'euros à des « investisseurs qualifiés ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130426.CHA8850/l-etat-cede-a-nouveau-des-parts-du-capital-d-eads.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130426](http://www.challenges.fr/entreprise/20130426.CHA8850/l-etat-cede-a-nouveau-des-parts-du-capital-d-eads.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130426)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 26/04/2013)

### ● Armées : 20 000 postes supplémentaires supprimés d'ici à 2019

Le Livre blanc de la Défense, remis à François Hollande le 29 avril, prévoit la suppression de 20 000 postes dans l'armée, entre 2015 et 2019.

<http://www.leparisien.fr/economie/armees-20-000-postes-supplementaires-supprimes-d-ici-a-2019-28-04-2013-2765821.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 28/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● En Europe, l'austérité perd de sa rigueur

Les jours de l'austérité sont-ils comptés, se demande **Luc Peillon** dans **Libération**. Et de citer différents exemples qui « émanent, ces dernières semaines, du cœur même des temples les plus rigoristes ». C'est d'abord **José Manuel Barroso**, président de la Commission européenne, qui déclare que l'austérité, si elle est « fondamentalement bonne », a « atteint ses limites ». Avant d'énoncer que pour « être couronnée de succès », une politique doit « recueillir un minimum de soutien politique et social ». C'est aussi la remise en cause des travaux de « deux piliers de la doctrine austéritaire, Reinhart et Rogoff

[...] ridiculisés... par un étudiant ». **Luc Peillon** : « En 2010, ces deux éminents économistes de Harvard théorisaient, tableurs Excel à l'appui, qu'un taux d'endettement supérieur à 90 % conduisait, sur la moyenne des pays étudiés, à une stagnation du PIB. L'influence de cette étude sur les politiques mises en place fut alors 'immense', selon le prix Nobel d'économie Paul Krugman. Elle fut même reprise, en France, dans la loi de finances rectificative de 2010... Deux ans plus tard, patatras : leur travail se révèle truffé d'erreurs, la moyenne de la croissance des pays endettés à plus de 90 % se trouvant rehaussée à + 2,2 %, et non pas en légère récession de 0,1 % ». C'est enfin « le mea culpa » du FMI, par la voix d'**Olivier Blanchard**, son chef économiste qui reconnaissait, en janvier, que le Fonds avait sous-estimé l'impact de la rigueur sur la croissance des pays concernés : « Dans les économies développées, une plus forte consolidation fiscale [réduction du déficit, ndlr] est allée de concert avec une croissance plus faible que prévue ». **Luc Peillon** : « Et d'expliquer que le fameux 'multiplicateur', qui évalue l'effet d'une réduction des dépenses publiques sur le PIB, devait être multiplié par deux ou trois. Bref, que l'impact négatif sur la croissance était deux à trois fois plus important qu'envisagé ». Certains pays commencent à bouger : comme les Pays-Bas, qui renoncent à leur plan d'économies de 4 milliards d'euros. Quitte à repousser leur objectif de réduction du déficit. Ou comme les six pays, dont la France, qui « ont, ou vont, obtenir de Bruxelles un allongement des délais qui encadrent leur programme de retour à l'équilibre budgétaire ». La politique d'austérité va-t-elle être infléchie ? se demande Luc Peillon. **Benjamin Coriat**, économiste : « C'est un peu tôt pour le dire, mais ces éléments constituent une première bordée vers une remise en cause de l'austérité généralisée ». D'après lui, deux raisons sont à l'origine de cette évolution : « D'abord l'inquiétude des Etats-Unis et du FMI face à une Europe qui tire le reste du monde vers le bas ; mais aussi le fait que, dans les pays concernés, cette politique produit des résultats catastrophiques ». **Luc Peillon** : « Reste que le vrai verrou à un changement de politique économique ne se situe pas à Bruxelles, mais à Berlin. [...] Réagissant aux propos de Barroso, le ministère allemand des Finances a appelé, hier, à poursuivre la 'consolidation budgétaire' et les réformes en Europe. Et si l'Allemagne ferme pour l'instant les yeux sur les dérapages de certains pays, il y a peu de chances qu'Angela Merkel accepte, avant les élections législatives de cet automne, un vrai revirement économique ».

[http://www.liberation.fr/economie/2013/04/23/en-europe-l-austerite-perd-de-sa-rigueur\\_898507](http://www.liberation.fr/economie/2013/04/23/en-europe-l-austerite-perd-de-sa-rigueur_898507)

(Source : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 24/04/2013, Luc Peillon)

[Retour au sommaire](#)

### ● Chômage : l'UMP propose de « libérer le travail »

Lors de sa 4<sup>ème</sup> convention sur le travail, le 25 avril, l'UMP a présenté ses propositions pour « libérer le travail » et revenir au plein emploi : Suppression des 35 heures, contrat de travail unique, réforme de l'indemnisation du chômage et création d'une "Agence du travail". **L'UMP** : « Nous refusons la fatalité du chômage et croyons que la France peut revenir au plein emploi. On a besoin pour cela d'une politique économique plus dynamique qui inspire davantage confiance mais aussi de corriger vigoureusement certaines règles du travail qui aujourd'hui, empêchent le développement de l'emploi et aggravent la situation du chômage. [Il faut] remplacer les CDD et CDI par un contrat de travail unique à durée déterminée, mais qui pourrait porter sur une mission précise et dont l'achèvement entraînerait la fin du contrat ». **Concernant les entreprises**, l'UMP préconise de supprimer les effets de seuils sociaux : « L'augmentation des effectifs d'une entreprise, et donc le franchissement de certains seuils, particulièrement ceux de 10, 20 et 50 salariés, accroît de manière significative le coût social pour l'employeur avec un impact négatif sur l'emploi ». En ce qui concerne **les syndicats** : « [Il est nécessaire de] réformer en profondeur [leur financement avec un] chèque syndical d'adhésion pour les salariés et un financement public indexé sur les résultats obtenus aux élections professionnelles ». Enfin, l'UMP propose **la création d'une "Agence pour le travail"** issue de la fusion de Pôle emploi, des missions locales de Cap emploi et de l'Apec, des services d'orientation et de formation professionnelle : « Il faut s'occuper du travail pas uniquement quand on est au chômage, cette agence aura pour mission d'accompagner du mieux possible les salariés, quand ils ont un emploi et quand ils n'en ont pas ». **Le Nouvel Observateur** : « l'UMP propose de renforcer les moyens humains



d'intervention et de suivi de cette agence en les finançant par une plus grande dégressivité de l'indemnisation chômage des demandeurs d'emploi ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130426.OBS7274/l-ump-propose-de-liberer-le-travail-pour-revenir-au-plein-emploi.html#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20130426](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130426.OBS7274/l-ump-propose-de-liberer-le-travail-pour-revenir-au-plein-emploi.html#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20130426)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.fr> du 26/04/2013)

## **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

### ● **Le programme de stabilité et programme national de réforme**

- **Présentation du ministère de l'Economie et des Finances** : « *Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve ont présenté le programme national de réforme et le programme de stabilité lors du Conseil des ministres le 17 avril. Le Gouvernement présente des prévisions de croissance de 0,1 % en 2013, puis 1,2 % en 2014, puis 2,0 % chaque année entre 2015 et 2017. Pour 2013 et 2014, ces prévisions sont identiques à celles de la Commission européenne.*

*Le programme de stabilité et le programme national de réforme sont des documents transmis chaque année au mois d'avril par tous les membres de l'Union européenne à la Commission. Le premier présente la stratégie et la trajectoire à moyen terme des finances publiques. Le second permet aux Etats membres d'exposer les réformes structurelles qu'ils décident de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la stratégie 'Europe 2020' pour une croissance économique 'intelligente, durable et inclusive' que l'Union européenne a adoptée en 2010 ».*

<http://www.economie.gouv.fr/programme-stabilite-et-programme-national-de-reforme>

- **Présentation « Une stratégie pour le redressement »** par Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve (9 pages) :

[http://www.economie.gouv.fr/files/20130417\\_programme\\_stabilite\\_presentation.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/20130417_programme_stabilite_presentation.pdf)

- **Synthèse (4 pages)** :

[http://www.economie.gouv.fr/files/4\\_pages\\_programmes.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/4_pages_programmes.pdf)

- **Le programme de stabilité de la France 2013-2017 (86 pages)** :

[http://www.economie.gouv.fr/files/20130417\\_programme\\_de\\_stabilite.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/20130417_programme_de_stabilite.pdf)

- **Le programme national de réforme pour 2013 (84 pages)** :

[http://www.economie.gouv.fr/files/20130417\\_programme\\_national\\_reforme.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/20130417_programme_national_reforme.pdf)

(Source : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr))

### ● **Premier avis du Haut Conseil des finances publiques**

- **Présentation de la Cour des comptes** : « *Le premier avis du HCFP est temporairement publié sur le site Internet de la Cour des comptes. Le HCFP disposera prochainement d'un site Internet dédié. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) a adopté, lundi 15 avril 2013, son premier avis relatif aux prévisions macroéconomiques associées au projet de programme de stabilité pour les années 2013 à 2017. Cet avis a été communiqué au Gouvernement et au Parlement. Il sera joint au programme de stabilité lors de sa transmission au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, prévue le 30 avril. Organisme indépendant, créé par la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012, le HCFP est chargé de rendre un avis sur les prévisions macroéconomiques associées aux principaux textes financiers (projets de loi de programmation des finances publiques, projets de loi de finances, programmes de stabilité...) et sur la cohérence de ces textes avec la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques. Placé auprès de la Cour des comptes et présidé par son Premier président, il est composé d'experts dans les domaines de l'économie et des finances publiques ».*

- **Avis n° HCFP 2013-01 relatif aux prévisions macroéconomiques associées au projet de programme de stabilité pour les années 2013 à 2017 (9 pages)** :

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Premier-avis-du-Haut-Conseil-des-finances-publiques>

(Source : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) du 17/04/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **IGAS : Le contrat de sécurisation professionnelle : Premier bilan d'un dispositif individualisé de retour à l'emploi et d'accès à la formation, analyses et préconisations**  
- **Présentation de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), par Philippe DOLE** : « Dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels, a été signé l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et adoptée, le 28 juillet 2011, la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, qui prévoient au profit des salariés licenciés pour motif économique la mise en œuvre d'un contrat de sécurisation professionnelle. Ce contrat institue un accompagnement personnalisé et renforcé des salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou liquidation judiciaire. De plus les partenaires sociaux ont décidé dans l'art.4 de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 31 mai 2011 une expérimentation de l'accompagnement CSP au profit de publics précaires, engagée sur 39 bassins d'emplois. Le présent rapport dresse le « Bilan et recommandations de la mission d'appui sur le fonctionnement du CSP » et s'attache, en vue de leur capitalisation, à formuler des analyses tirées du terrain sur les conditions de déploiement de l'accompagnement, son articulation avec les dispositifs de formation, les attentes et opinions des bénéficiaires et le coût de revient du dispositif. Il observe notamment que la relation à l'entreprise, l'accès à l'emploi, la personnalisation de l'accompagnement et l'accès des bénéficiaires à la formation sont facilités par la mobilisation concertée de l'ensemble de ces partenaires, et que parmi les constats dressés la formation bénéficie, à la faveur d'un processus souple et personnalisé adapté aux opportunités d'emploi local, à quatre fois plus de demandeurs d'emplois que dans le cadre du droit commun ».

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article312>

- **Le contrat de sécurisation professionnelle : premier bilan d'un dispositif individualisé de retour à l'emploi et d'accès à la formation, analyses et préconisations (159 pages) :**

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-163P\\_DEF.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-163P_DEF.pdf)

(Source : [www.igas.gouv.fr](http://www.igas.gouv.fr) du 18/04/2013, Philippe Dole)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier.  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)